

Conférence : EUROMAD

Comité : Conseil des ministres de l'Intérieur

Sujet : Comment accueillir et/ou gérer l'arrivée de nouveaux migrants et réfugiés vers l'UE, notamment les femmes, les enfants, les personnes LGTBIQ en plus grande situation de vulnérabilité ?

Auteur : Croatie

***A l'aimable attention des commissaires du conseil des ministres de l'intérieur.
La délégation Croate se voit plus que honorée d'être conviée à cette commission qui, elle l'espère,
aboutira à des politiques communes, efficaces et conformes à notre union et communauté
européenne.***

La Croatie est un pays d'Europe centrale et du Sud-Est, situé sur les rives de la mer Adriatique. Elle est bordée au nord par la Slovénie, à l'est par la Hongrie, à l'est et au sud par la Serbie, au sud-est par le Monténégro et à l'ouest par la mer Adriatique. La Croatie est une destination touristique populaire en raison de ses plages et de ses stations balnéaires mais également une destination pour de nombreuses populations migrantes. Le pays a rejoint l'Union Européenne en 2013 et est une démocratie parlementaire multipartite dirigée par le premier ministre Andrej Plenković, un pro européen du parti centre-droit HDZ. La crise migratoire européenne représente pour nous un fléau qu'il faut obligatoirement maîtriser afin de maintenir notre stabilité et prospérité européenne.

L'Europe, de par son attractivité économique et son niveau de développement élevé, représente, une terre d'asile, un idylle sur terre, une bouée de sauvetage en plein océan. Depuis des siècles elle connaît donc d'importants flux migratoires, désirés ou non.

La crise migratoire vers l'Europe de 2015 a été l'un des plus grands défis auxquels l'Union européenne ait été confrontée ces dernières années. Cette crise a été déclenchée par un certain nombre de facteurs, notamment la guerre en Syrie, la détérioration de la situation en Libye, l'instabilité politique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi que la pauvreté et les inégalités économiques dans certains pays d'origine des migrants, notamment en Afrique subsaharienne. Ces populations migrantes sont donc souvent en très grande situation de vulnérabilité et davantage lorsqu'elles font partie de minorités (LGBTQ, femmes, enfants) : Elles quittent alors la misère, le chômage, la guerre, une vie indécente, la persécution de groupuscules ou de l'état de par leur identité...

L'Europe afin de réagir à ces vagues migratoires met en place divers dispositifs et accords multilatéraux afin d'accueillir et de prendre en charge les réfugiés, de gérer ces crises, et de réguler et contrôler ces flux de populations.

La crise migratoire de 2015 marque l'UE de par ce sentiment de désarroi et d'incapacité. Bien que la Croatie ne soit pas un pays de destination pour la plupart des migrants, elle reste néanmoins un lieu de transit pour de nombreux migrants en route vers l'Europe occidentale. Afin de réagir à ces déplacements de populations imminents compromettant notre sécurité nationale, nous avons pris plusieurs dispositions : notamment le renforcement de notre sécurité aux frontières en augmentant le nombre de policiers et de gardes-frontières et l'installation de barrières physiques, de caméras de surveillance et de capteurs de mouvement. Comme l'affirme notre premier ministre Andrej Plankovic : Nous ne pouvons pas accepter tous les migrants qui cherchent refuge en Europe. Des lois plus strictes sur l'immigration, notamment en ce qui concerne les demandes d'asile, ont été alors adoptées : Les demandeurs doivent prouver qu'ils ont été persécutés ou qu'ils risquent d'être persécutés dans leur pays d'origine en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques.

Les personnes qui entrent sur notre territoire de manière illégale peuvent être placées en détention jusqu'à ce que leur demande d'asile soit traitée et les réfugiés ayant dépassé leur date de séjour peuvent être expulsés.

Étant membre de l'UE nous participons ardemment à l'effort européen dans la gestion de la crise migratoire. Nous coopérons avec nos pays voisins et avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de l'Union européenne (Frontex). Nous respectons les standards internationaux en matière de protection des migrants, en accord avec les directives de l'Union européenne. Les demandeurs d'asile ont accès aux soins médicaux et psychologiques en cas de traumatismes, à l'éducation, à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'hébergement et sont accompagnés dans leur insertion dans la société à travers des cours de langues et sur la culture croate. Nous coopérons également avec les organisations internationales telles que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Conseil de l'Europe pour fournir une assistance aux migrants et aux réfugiés.

Plusieurs institutions spécialisées sont notamment mises à disposition des migrants LGBTQ et des femmes en situation de grande vulnérabilité telles que le CESI, le Iskorak, le Centre Pour La Paix, le Domine, le Rainbow Families et le Zagreb Pride... Ces organisations et d'autres travaillent ensemble pour aider les réfugiés LGBTQ+ et les femmes en Croatie à obtenir des droits et une protection, ainsi que pour sensibiliser le public à la situation de ces personnes vulnérables.

La Croatie est signataire de plusieurs accords internationaux relatifs à la migration, tels que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, la Convention européenne des droits de l'homme, les accords de Marrakech de 2018, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, l'accord de 2018 avec le Monténégro pour faciliter la circulation des travailleurs saisonniers entre les deux pays et d'autres instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Notre politique migratoire reste stricte afin de filtrer au maximum les flux de populations entrant dans notre territoire et de garantir l'ordre et la stabilité sociale. Ces dispositifs mis en place garantissent la sécurité de nos populations croates et celles de nouveaux arrivants en écartant toute pénétration sur le sol croate de menaces externes, de terroristes et de réseaux mafieux.

A travers ces nombreux accords multilatéraux, nous traduisons notre volonté de travailler main dans la main, face à ce fléau qu'est la migration, avec nos alliés européens mais également, l'importance que nous accordons à notre chère Europe et la communauté qu'elle constitue.

Notre politique migratoire se concentre sur un nombre restreint afin d'accueillir, non pas quantitativement, des populations opprimées et traumatisées, mais qualitativement, en leur assurant de meilleures conditions de vie et une insertion aisée dans leur nouvelle société.

Comme l'a affirmé notre ministre de l'Intérieur, Davor Božinović, il est de la responsabilité de chaque État membre de l'Union européenne de protéger ses frontières. Le travail de protection de nos frontières est alors un devoir et travail commun qui doit résulter d'une coopération entre les membres de l'UE.

Nous, Délégation Croate, sommes alors déterminés à collaborer avec nos alliés européens afin de garantir une stabilité et sécurité européenne et de maintenir, grâce à un renforcement des frontières externes, une Europe unie et prospère.